



DECLARATION DE PERFORMANCES IKO enertherm ALU/ CPR-2013.08

Code d'identification unique du produit type	Voir étiquette marquage CE et marquage panneaux
Numéro de type, de lot ou de série ou tout autre élément permettant l'identification du produit de construction, conformément à l'article 11, paragraphe 4	IKO enertherm ALU
Usage ou usages prévus du produit de construction, conformément à la spécification technique harmonisée applicable, comme prévu par le fabricant	Isolation thermique de bâtiments
Nom, raison sociale ou marque déposée et adresse de contact du fabricant, conformément à l'article 11, paragraphe 5	IKO Insulations B.V. Wielewaalweg 3 4791 PD Klundert The Netherlands
Le ou les systèmes d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit de construction, conformément à l'annexe V:	Système 3
Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction couvert par une norme harmonisée	EN 13165:2012 + A1:2015 Organisme notifié 0958

PERFORMANCES DECLAREES

Caractéristiques essentielles	Performances		hEN Spécifications Techniques
Classe de réaction au feu	E		EN 13501-1
Conductivité thermique (λ_D W/(m.K))	0,022		EN 12667, EN 12939
Résistance thermique (R_D m².K/W)	30	1,36	EN 13165:2012 + A1:2015
	40	1,82	
	50	2,27	
	60	2,73	
	70	3,18	
	80	3,64	
	85	3,86	
	90	4,09	
	100	4,55	
	105	4,77	
	110	5,00	
	120	5,45	
	130	5,91	
140	6,36		
Tolérance sur épaisseur	T2		EN 823
Stabilité dimensionnelle dans des conditions de température et humidité spécifiées	DS(70, 90)3 DS(-20,-)1		EN 1604
Déformation sous charge en compression et conditions de température spécifiées	DLT(2)5		EN 1605
Résistance à la traction perpendiculaire aux faces	TR80		EN 1607
Résistance à la compression	CS(10\Y)175		EN 826

Toutes les autres caractéristiques de l'annexe ZA1 de la norme EN 13165:2012 +A1:2015 : NPd

Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 sont conformes aux performances déclarées indiquées au point 9. La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4.

Signé pour le fabricant et en son nom par:

Klundert : 06/03/16

Version : 2,1

Marleen Baes, European product and certification manager